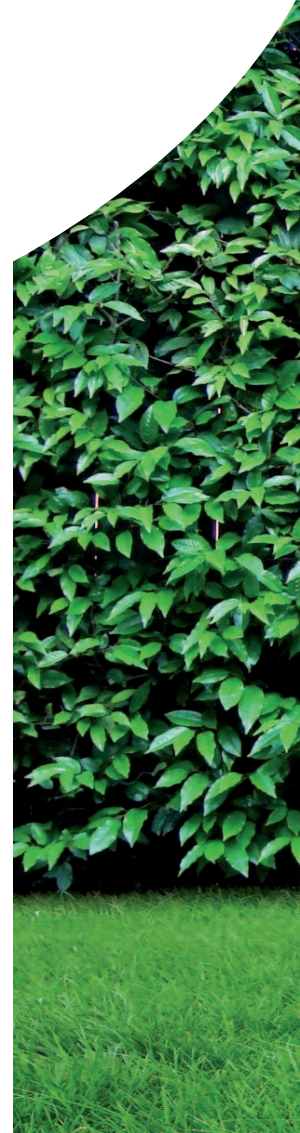
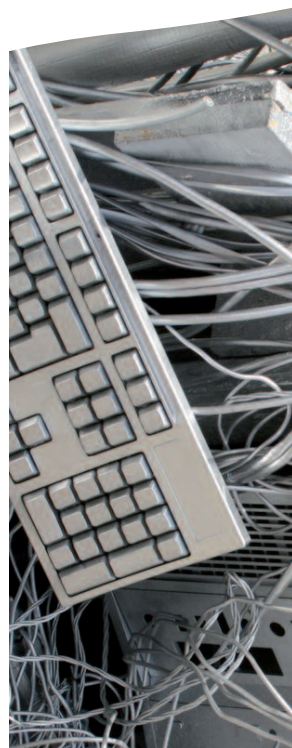
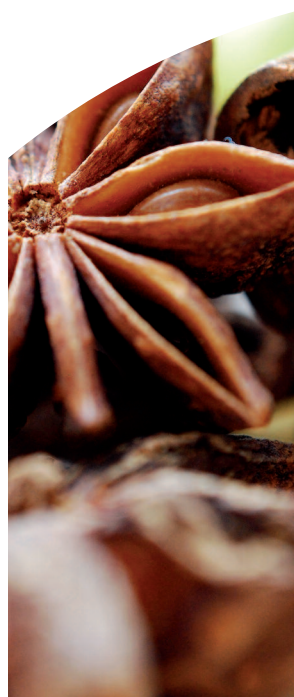
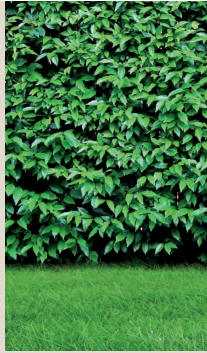


L'insertion par l'activité économique en Corse-du-Sud

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a pour mission de permettre aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi. Au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui les embauchent, elles bénéficient d'un contrat de travail, mais également de mesures d'accueil et d'accompagnement adaptées. Il existe deux types de structures : - celles qui commercialisent des biens et des services : les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ; - celles qui exercent une activité d'utilité sociale : les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

**Bilan du développement
et de l'activité des structures
2005 / 2008**





Bien que le premier cadre légal de l'insertion par l'activité économique ait été défini en 1979, les SIAE ont été reconnues par la loi de lutte contre les exclusions de 1998, qui déjà prônait leur développement. Le plan de cohésion sociale 2005 / 2009 et la loi de programmation du 18 janvier 2005 ont poursuivi dans ce sens, en considérant les SIAE, comme un des outils de l'économie solidaire, pour la promotion de la solidarité collective, face à un chômage structurel et à l'exclusion qui l'accompagne. Ses résultats, en termes de lutte contre l'exclusion, mais aussi sa fragilité financière et les possibilités de développement qui sont les siennes justifient un effort public, renforcé dernièrement par le plan de modernisation de l'IAE.

Le plan de modernisation du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (instruction DGEFP du 13 août 2008)

Présenté en juillet 2008 au Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique par Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'emploi, le plan de modernisation de l'IAE s'inscrit dans la lignée des travaux conduits par le Ministère chargé de l'emploi avec les représentants du secteur de l'IAE et met en œuvre les conclusions du Grenelle de l'insertion. Ce plan, dont la réalisation s'échelonne sur trois ans, a pour objectif de renforcer la performance du secteur et s'articule autour de trois axes :

■ **la redynamisation des Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) :** dans la continuité de l'instruction DGEFP de janvier 2007, ils doivent définir leur orientation annuelle en matière d'offre d'insertion, sur la base des diagnostics stratégiques réalisés en 2008, et permettre ainsi une meilleure adéquation entre offres et besoins d'insertion sur le territoire (i.e. les départements) ;

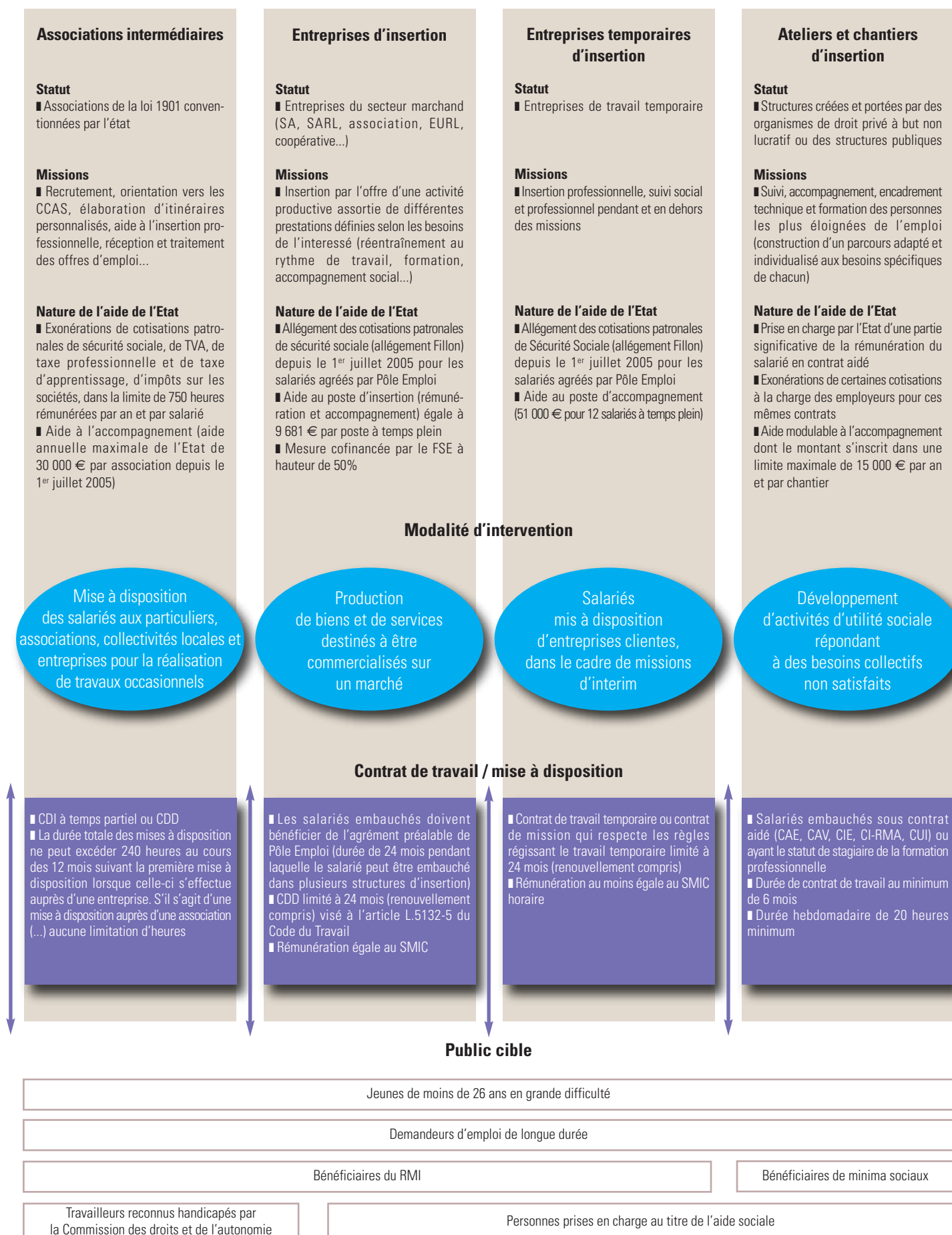
■ **la rénovation des modalités de conventionnement des structures :** en cohérence avec les objectifs de la LOLF et dans un souci d'efficacité des crédits publics, elle instaure, d'une part une véritable négociation entre l'Etat et les structures de l'IAE sur le projet d'insertion des structures et, d'autre part, la négociation d'objectifs opérationnels de retour à l'emploi associés à des indicateurs partagés destinés à apprécier l'atteinte des résultats ;

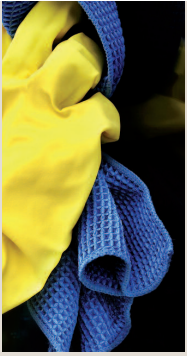
■ **la rénovation des modalités de financement des structures par la généralisation d'une aide au poste modulable encadrée aux chantiers d'insertion (ACI), entreprises d'insertion (EI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).** Outre l'homogénéisation des règles de financement de l'ensemble des SIAE dont elle est porteuse, la généralisation progressive d'une aide aux postes modulée et encadrée permettra de mieux prendre en compte les réalités locales et de mieux inscrire dans les projets d'insertion les orientations stratégiques définies par les CDIAE.

Par ailleurs, la réalisation de diagnostics financiers des SIAE permettra de consolider le modèle économique du secteur et d'expertiser les plans de développement de certaines structures. Cette opération menée en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations (convention "agir pour l'emploi" du 18 mars 2008) se déroulera sur cinq ans avec un objectif de 300 diagnostics par an.

Le cadre juridique des SIAE

Type de structure d'IAE





Une offre d'insertion bien implantée sur le département au profit des ACI et des EI

En 1998, le secteur de l'IAE en Corse-du-Sud ne comptabilisait que 7 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : 1 association intermédiaire (AI), 3 entreprises d'insertion (EI) et 3 ateliers ou chantiers d'insertion (ACI).

En 2008, 18 structures sont dénombrées : 2 associations intermédiaires, 5 entreprises d'insertion et 11 ateliers ou chantiers d'insertion. L'offre d'insertion, même si elle a subi de nombreux mouvements, est aujourd'hui 2,5 fois plus importante qu'à ses débuts.

On note, sur l'ensemble du département, une sous-dotation en associations intermédiaires : seulement 2 structures y sont implantées, et l'une d'entre elles, créée en 2006 ("A Vergha"), présente la particularité de n'accueillir que des jeunes pour des chantiers éducatifs.

L'offre en entreprises d'insertion est celle qui a subi le moins d'évolution quantitative entre 2005 et 2008 ; on retiendra tout de même la création d'une antenne de l'entreprise "Mieux Vivre", dans l'Alta-Rocca. Concernant les chantiers d'insertion, il s'agit de l'offre la plus développée avec 11 ACI sur le département (dont 1 à Sartène, "A Mossa" et 1 à Olmeto, "VLD Espaces verts") ; de nombreux mouvements y sont également observés (création de nouveaux chantiers et cessation pour d'autres). A noter par ailleurs, la création de la première ETTI, courant 2009, sur le département.

En 2007, le taux d'accès à une EI, en Corse-du-Sud est de 11,4 pour 1 000 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (contre 3,6 au niveau national) et de 33,3 pour 1 000 bénéficiaires du RMI (contre 19,2 au niveau national).

La majeure partie des SIAE est concentrée dans la micro-région d'Ajaccio. La structuration de l'offre de SIAE dans l'extrême sud est fragile : les structures sont petites, plus isolées mais présentent surtout, la particularité de dépendre plus largement du financement du Conseil Général (il n'existe pas de PLIE dans cette micro-région).

Les moyens financiers du secteur en 2008

	Montant	Part dans le financement total des SIAE
DDTEFP 2A	911 205,00 €	54,70%
<i>dont EI</i>	<i>658 308,00 €</i>	<i>39,60%</i>
<i>dont ACI</i>	<i>96 200,00 €</i>	<i>5,8%</i>
<i>dont ETTI</i>	<i>42 330,00 €</i>	<i>2,5%</i>
<i>AI</i>	<i>18 000,00 €</i>	<i>1,1%</i>
<i>dont FDI</i>	<i>96 367,00 €</i>	<i>5,8%</i>
CG 2A	484 722,20 €	29,10%
PLIE d'Ajaccio	168 346,00 €	10,20%
FSE	99 506,00 €	6,00%
Total	1 663 779,20 €	100,00%

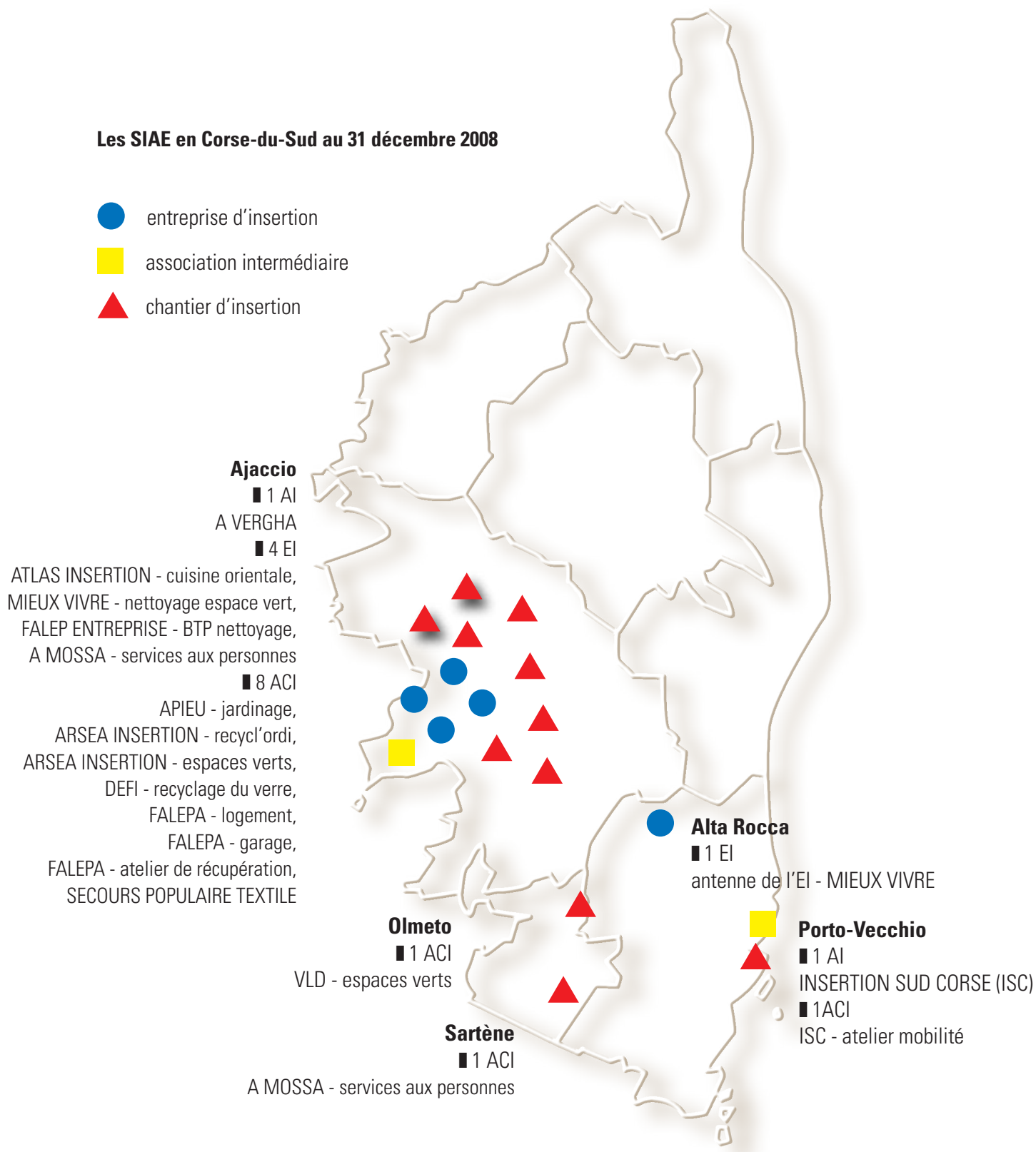
Si l'Etat reste un acteur majeur du financement des SIAE, les collectivités locales en sont également un des principaux partenaires financiers.

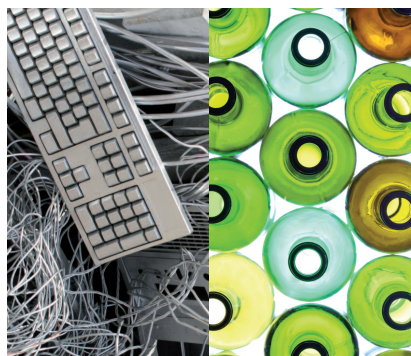
1 663 779 € ont été engagés au titre du financement de structures de l'insertion par l'activité économique en 2008, en Corse-du-Sud. Les aides allouées par l'Etat sont majoritairement destinées au financement des postes d'insertion dans les EI (658 308 € sur les 911 205 € engagés par la DDTEFP de Corse-du-Sud).

Les aides des collectivités locales contribuent plutôt au financement du budget de fonctionnement des ACI (PLIE d'Ajaccio et Conseil Général de Corse-du-Sud).

Les SIAE en Corse-du-Sud au 31 décembre 2008

- entreprise d'insertion
- association intermédiaire
- ▲ chantier d'insertion





Une forte progression des embauches dans les SIAE entre 2005 et 2008, essentiellement dans les ACI et AI

Entre 2005 et 2008, 803 personnes ont été embauchées ou mises à disposition dans une des différentes SIAE en Corse-du-Sud.

Sur l'année 2008, 212 nouveaux salariés sont dénombrés, contre 140 en 2005, représentant ainsi, sur la période, une augmentation de + 51,4%, en lien avec le développement du nombre de structures et de postes offerts. L'année 2006 est atypique ; il s'agit de l'année où l'offre d'insertion a le plus progressé (création de l'antenne de la FALEP Entreprise à Porto-Vecchio ; de l'association "A Vergha" et de 3 ACI) expliquant ainsi le pic pour le nombre d'accueils réalisés (255 pour l'ensemble des structures, soit la plus forte valeur observée entre 2005 et 2008).

Ce sont dans les ACI que la plus forte progression est enregistrée ; le nombre de bénéficiaires y a plus que doublé entre 2005 et 2008 (respectivement 33 et 76 entrées). Les AI bénéficient également d'une forte progression, liée directement à la création d'"A Vergha" (+ 58%) ; tandis que le recrutement au sein des EI ne progresse que de + 7,2%.

Entrées et poids du public prioritaire selon le type de structure - 2005 / 2008

	EI		AI		ACI		Total SIAE	
	effectifs	% public prioritaire	effectifs	% public prioritaire	effectifs	% public prioritaire	effectifs	% public prioritaire
2005	69	84,1%	38	39,5%	33	100,0%	140	75,7%
2006	86	73,3%	76	71,1%	89	95,7%	255	80,8%
2007	67	68,7%	53	94,3%	70	92,1%	196	84,7%
2008	74	67,6%	60	91,7%	76	97,4%	212	85,4%
Nb total de salariés embauchés 2005 / 2008	296	73,3%	227	76,7%	280	95,7%	803	82,1%

DDTEFP de Corse-du-Sud, tableau de bilan annuel fourni par les structures

82 % des nouvelles embauches concernent un des publics prioritaires

Sur les 803 embauches réalisées entre 2005 et 2008, 659 concernent un des publics identifiés comme prioritaires par le service public de l'emploi : bénéficiaires du RMI, jeunes, chômeurs de longue durée, ou travailleurs handicapés (soit 82% des embauches). La part de ce public dans le public accueilli, toutes structures d'IAE confondues est en hausse sur la période (+ 10 points). Ainsi, l'accroissement des effectifs accueillis par une SIAE s'accompagne d'un accroissement du public prioritaire.

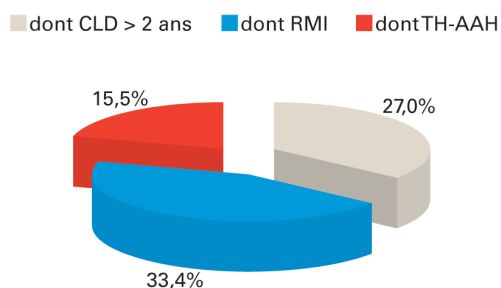
La part de public prioritaire varie, toutefois, selon le type de structure :

- elle diminue dans les EI pour atteindre 67,6% du public total en 2008 (50 personnes concernées sur les 74 accueillies dans l'année) contre 84,1% en 2005 (58 personnes concernées sur les 69 accueillies dans l'année) ;

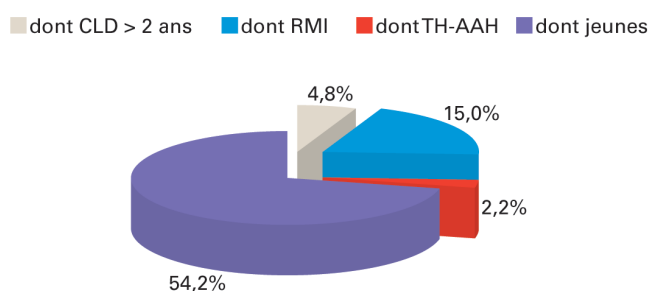
- elle augmente dans les AI, où elle représente près de 92% de son public en 2008 (55 personnes sur les 60 mises à disposition en 2008) contre 39,5% en 2005 (soit 15 sur 38 mises à disposition). Ces chiffres sont consécutifs à l'ouverture de l'association "A Vergha", qui n'accueille que des jeunes (majoritairement de 16 à 20 ans) dans le cadre de chantiers éducatifs ;

- elle est stable dans les ACI qui présentent par ailleurs les parts les plus élevées : 97% en 2008 (soit 76 sur les 78 embauches sur l'année) contre 100% en 2005 (les 33 personnes accueillies). Ils apparaissent, comme la structure accueillant le plus de personnes éloignées de l'emploi, conformément à leur positionnement au sein du dispositif de l'IAE en Corse-du-Sud, comme au niveau national.

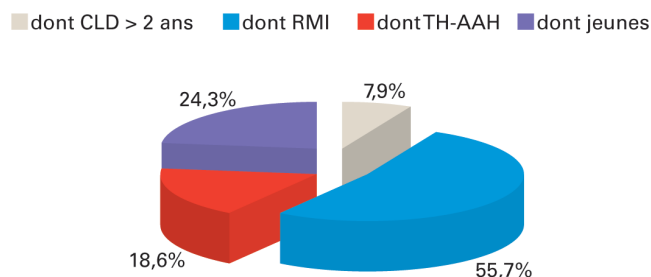
Part du public prioritaire dans le public accueilli dans les EI - 2005 / 2008



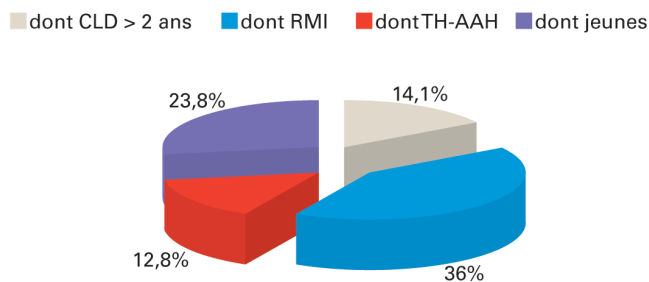
Part du public prioritaire dans le public accueilli dans les AI - 2005 / 2008



Part du public prioritaire dans le public accueilli dans les ACI - 2005 / 2008



Part du public prioritaire dans le public accueilli dans les SIAE - 2005 / 2008



Avertissement : la somme des parts par type de public prioritaire dans les entrées diffère de 100 car une personne peut présenter plusieurs critères



36% des salariés embauchés sur la période perçoivent le RMI et 24% ont moins de 26 ans

Entre 2005 et 2008, en Corse-du-Sud, les bénéficiaires du RMI et les jeunes, représentent les deux principales catégories de public prioritaire dans l'accès aux structures d'insertion par l'activité économique (respectivement 36% et 24% des salariés).

Par ailleurs, avant leur embauche, 14% des salariés en insertion sont au chômage depuis plus de deux ans et 13% sont reconnus travailleurs handicapés et/ou perçoivent une allocation adulte handicapé. La forte représentativité des personnes présentant un handicap est à mettre en relation avec le manque d'entreprises adaptées (EA, anciens ateliers protégés).

Sur le département, la situation des publics accueillis diffère selon le type de structure considérée :

- la part des personnes en situation de chômage de longue durée (plus de deux ans d'ancienneté) est plus importante dans les EI (27% contre 8% dans un ACI et 5% dans une AI) ;
- les jeunes sont plus largement accueillis par une AI, résultat largement imputable dans le département à l'association "A Vergha" (54%) ;
- les ACI comptent parmi leurs salariés, une proportion plus grande de bénéficiaires de RMI que les EI ou les AI (56%, contre respectivement 33% et 15%).



Le nombre de sortants d'une SIAE a presque doublé entre 2005 et 2008

Entre 2005 et 2008, 723 personnes sont sorties d'un des différents dispositifs d'IAE, en Corse-du-Sud. Conformément à l'augmentation du nombre d'entrées ou de mises à disposition dans une structure d'IAE observée sur la même période, on constate également une progression du nombre des sorties. En effet, sur l'année 2008, 211 sortants sont comptabilisés, contre 111 en 2005 : leur nombre a presque doublé entre ces deux dates.

Sorties et poids des sorties positives selon le type de structure - 2005 / 2008

	EI		AI		ACI		Total SIAE	
	effectifs	% <i>sorties positives</i>	effectifs	% <i>sorties positives</i>	effectifs	% <i>sorties positives</i>	effectifs	% <i>sorties positives</i>
2005	54	44,4%	23	34,8%	34	32,4%	111	38,7%
2006	89	53,9%	60	43,3%	72	38,9%	221	46,1%
2007	64	56,3%	58	22,4%	58	44,8%	180	41,7%
2008	74	50,0%	52	32,7%	85	42,4%	211	42,6%
Nb total de salariés sortis 2005 / 2008	281	51,6%	193	33,2%	249	40,6%	723	42,9%

DDTEFP de Corse-du-Sud, tableau de bilan annuel fourni par les structures

Les sorties positives, premier motif de sortie d'une SIAE

Sur l'ensemble des bénéficiaires accueillis dans une SIAE en Corse-du-Sud, entre 2005 et 2008, 11% sortent pendant leur période d'essai (soit 77 personnes) ; 19% bénéficient d'une sortie avec des suites de parcours mises en œuvre (soit 134 personnes) et 43% des sortants le sont au titre d'une sortie positive (soit 310 personnes), c'est-à-dire au titre d'une sortie pour un CDI, un CDD d'une durée supérieure à six mois (hors contrat aidé du secteur marchand), d'une création d'entreprise ou d'une formation qualifiante. Ces résultats diffèrent selon le type de structure :

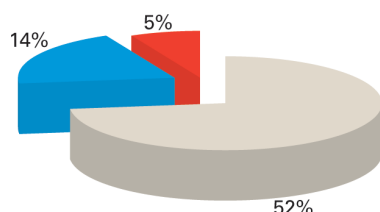
■ **les sorties positives** sont plus fréquentes pour les salariés en insertion dans une EI (52% des sorties) que sur un ACI (41%) ou dans une AI (33%). Ces résultats peuvent être mis en relation avec les caractéristiques des publics accueillis dans les AI ou les ACI, qui cumulent souvent plus de difficultés sociales avant leur entrée (cf. positionnement de l'ACI dans le dispositif IAE) ;

■ **les parts de sortie en période d'essai** dans une EI sont plus élevées que les autres structures (14% des sorties dans une EI contre 10% dans une AI et 7% dans un ACI). Ici, ce sont les modalités de fonctionnement de chaque type de structure qui peuvent expliquer ces différences. L'EI est la structure qui s'apparente le plus à une entreprise du secteur marchand, elle doit donc, plus qu'une AI ou un ACI répondre à des logiques de marché : elle hésitera donc moins à rompre un contrat pendant la période d'essai en cas de problèmes ;

■ **les sorties avec une suite de parcours mise en œuvre** sont quant à elles, plus souvent le fait des AI (33% des sorties) ou des ACI (23%), que des EI (5%). Concernant les AI, la forte représentativité des jeunes dans le public accueilli par "A Vergha", peut expliquer en partie leur forte part de sorties avec parcours.

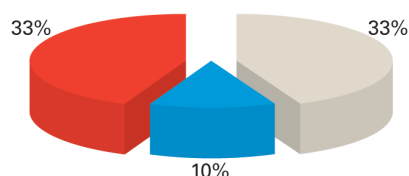
Part de sortie selon le motif d'une EI - 2005 / 2008

■ dont sorties positives ■ dont sorties en période d'essai
■ dont sorties avec suite parcours mis en œuvres



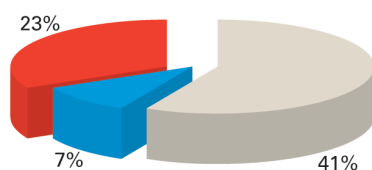
Part de sortie selon le motif d'une AI - 2005 / 2008

■ dont sorties positives ■ dont sorties en période d'essai
■ dont sorties avec suite parcours mis en œuvres



Part de sortie selon le motif d'un ACI - 2005 / 2008

■ dont sorties positives ■ dont sorties en période d'essai
■ dont sorties avec suite parcours mis en œuvres



Part de sortie selon le motif d'une des SIAE - 2005 / 2008

■ dont sorties positives ■ dont sorties en période d'essai
■ dont sorties avec suite parcours mis en œuvres



Les sorties vers un emploi sont plutôt caractéristiques des EI

Parmi les sorties positives, 30% d'entre elles ont donné lieu à un emploi salarié, représentant ainsi un accès à l'emploi pour près de 230 personnes. La répartition selon le type de contrat à durée indéterminée (15,2%) ou déterminée (15%) et quasi identique. La sortie pour une formation qualifiante concerne 8% des sortants (soit 60 personnes) et la sortie pour une création d'entreprise 3% (soit 23 personnes). Une fois encore, le type de structure influence les résultats :

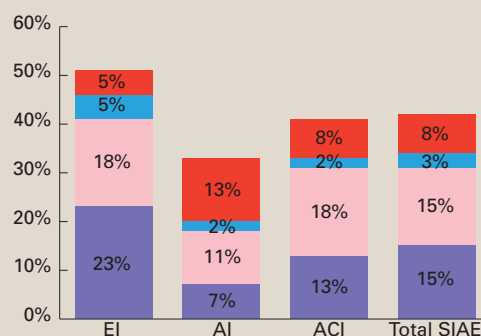
■ les EI se distinguent par une part plus importante de sortie vers l'emploi et plus particulièrement vers un emploi durable : 23% des sorties donnent lieu à un CDI (soit 65 personnes) et 18%, à un CDD (soit 50 personnes). La création d'entreprise est plutôt consécutive à un passage dans une EI (5% des sorties positives, soit 15 personnes). Au niveau national, fin 2007, à l'issue de leur passage dans une EI, 8% des salariés sortent vers un CDI (dans un emploi aidé ou non aidé), 8,5% vers un CDD, 5% entrent en formation et 0,6% créent ou reprennent une entreprise ;

■ les ACI présentent une part de sortants pour un CDI moins élevée que celle observée dans une EI (13%, soit 32 personnes), mais la part pour un CDD supérieur à six mois, est de même fréquence (18%, soit 44 personnes) ;

■ les AI sont légèrement en marge pour le taux de CDD, avec une part de 11% (soit 22 personnes). Elles sont plutôt caractérisées par une sortie vers une formation qualifiante, dont le poids dans les sorties d'une AI s'élève à 13% (soit 26 personnes) : elle est essentiellement imputable à l'AI "A Vergha" (20 personnes). La création d'entreprise est marginale dans les AI ou les ACI (2%).

Différents types de sortie positive - 2005 / 2008

■ CDI ■ CDD >= 6 mois (hors CES/CEC CA/CAE)
■ Création entreprise ■ Formation qualifiante





LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR

La mise en place d'un accompagnement mutualisé

Grâce à la création de l'aide à l'accompagnement des chantiers (PCS 2005), et afin de répondre aux nouveaux critères définis par la circulaire sur les chantiers d'insertion qui prônait l'internalisation ou la mutualisation de la fonction accompagnement entre SIAE, un projet d'accompagnement mutualisé entre les chantiers de la zone d'Ajaccio a débuté pour répondre à un double besoin :

- mettre en œuvre des compétences spécifiques dans des structures non issues du champ traditionnel de l'insertion et qui n'ont pas les ressources à l'interne pour mener

à bien cette fonction et qui ne peuvent pas recruter sur un poste complet ;

- accompagner les chantiers dans une logique d'insertion professionnelle.

Ce projet a été construit de manière partenariale à partir d'une réflexion sur un référentiel de l'accompagnement. Cet accompagnement mutualisé a débuté dès 2006. Depuis deux structures (FALEPA et ARSEA) couvrent grâce à l'embauche d'un salarié à temps plein chacune, les besoins de la totalité des chantiers de la zone d'Ajaccio (conventions de prestations entre l'association et les autres chantiers). Cette mise en œuvre a fait l'objet d'un bilan qui confirme le bien fondé du dispositif. Suite à cette expérience réussie, un projet d'accompagnement mutualisé a été initié dans le sud du département associant les ACI et EI de la zone du Sartenaïs.

La formation des encadrants techniques des SIAE

Aucun encadrant technique des SIAE du département de Corse-du-Sud n'était titulaire de diplôme spécifique aux fonctions essentielles de remise au travail et d'apprentissage de gestes ou d'une posture professionnelle dans les EI et les ACI. La DDTEFP a ainsi confié à l'AFPA, dans le cadre des journées d'appui du service public de l'emploi, l'ingénierie du **recensement des besoins de formation de ce public**, sur le référentiel du titre "Encadrant Technique d'Insertion" du Ministère chargé de l'emploi. Dans la continuité, **une proposition de plan de formation modulaire** (possibilité de présenter le titre complet ou seulement une partie des Certificats de Compétences Professionnelles - CCP - qui le compose) a été présentée par l'AFPA sur laquelle les encadrants ont été positionnés individuellement.

Les actions de formation, débutées en octobre 2008, ont regroupé 21 encadrants de 9 structures (soit 80% des encadrants et 90% des structures), dont 10 se sont inscrits sur la totalité du titre et 11 sur un parcours partiel. Le coût direct de la formation (60 474 €) a été pris en charge à 90% par les 5 OPCA présents sur le secteur, le complément ayant été pris en charge par le fonds départemental d'insertion (DDTEFP). A ce jour, 16 ont validé le CCP1, (11 la totalité du titre) et 7 sont encore en cours de formation. Les effets attendus de ces actions de formation pour les structures sont multiples, au premier rang desquels :

- une meilleure efficacité de la fonction "remise au travail" pour les bénéficiaires de parcours d'insertion ;
- une meilleure articulation entre les fonctions (encadrement technique et accompagnement social/professionnel en particulier) qui devrait favoriser le fonctionnement des structures et l'insertion professionnelle des bénéficiaires ;
- un meilleur développement de la structure favorisé par une meilleure organisation de l'activité productive.

Fort de ce succès, des actions de formation pour les accompagnateurs (rices) social(es) et professionnel(les) sont prévues pour l'année 2010 ; elles devraient ainsi permettre aux employeurs des SIAE d'améliorer l'accompagnement des salariés dans la résolution de leurs difficultés sociales et dans la construction de leur projet professionnel.

Le développement d'un module insertion sur l'extranet de la Maison de l'emploi du pays Ajaccien

Le module insertion de l'extranet porté par la MDE du pays Ajaccien grâce à un financement du FSE s'inscrit pleinement dans la démarche de redynamisation du CDIAE, qui proposait, à partir d'un socle commun de données, la réalisation de diagnostics départementaux pour améliorer la connaissance du secteur et définir des outils de pilotage de l'offre d'insertion. L'enjeu étant de mettre à disposition des SIAE du département de Corse-du-Sud un outil informatique permettant une mobilisation d'indicateurs multiples et leur traitement automatisé. Ainsi, le module développé propose un masque de saisie des éléments de situation de chaque public accueilli en SIAE. Il est ensuite possible, par sommation, de réaliser des diagnostics territoriaux sur les parcours d'insertion du public accueilli (typologie des publics, problématiques rencontrées, sorties, etc.).

Le but étant d'apporter une vision en temps réel, de la situation des personnes en parcours et du travail réalisé par les structures, aux partenaires de l'IAE et des membres de CDIAE. Sa mise en œuvre est effective depuis janvier 2009. Les SIAE, ont ainsi pu éditer, pour la première fois en décembre 2009, leur bilan annuel individualisé en termes de publics, de parcours et de sorties ; démarche en adéquation avec les préconisations du plan de modernisation de l'IAE (i.e définition d'objectifs individualisés pour chaque structure) et qui vient approfondir la connaissance des structures et de leur public.

L'intervention du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Le DLA accompagne et soutient les différents établissements dans leurs stratégies de développement de projets, de consolidation financière tout en favorisant leur professionnalisation.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic partagé avec l'établissement, le DLA peut proposer un accompagnement conseil qui prend la forme d'un appui à l'organisation et à la réflexion stratégique (développement de nouvelles activités, redimensionnement des actions), de réalisation d'études de marché ou de business plan, d'analyse de la rentabilité des actions, de réflexion sur l'évolution statutaire ou encore d'informations sur les partenariats (dont financiers) mobilisables. Sur la Corse-du-Sud, 12 SIAE sous statut associatif ont bénéficié d'un appui du dispositif, porté en région par le fonds territorial Corse Active, via la réalisation de diagnostics partagés débouchant sur des actions d'ingénieries collectives (gestion/comptabilité, recherche de nouveaux financements), comme par exemple les formations "nouvelles modalités de conventionnement" ou "création d'un réseau SIAE-Entreprises".

En 2009, trois d'entre elles (DEFI, Mieux Vivre et VLD), ont bénéficié d'actions d'ingénierie individuelle (stratégie de développement d'activités marchandes, gestion/comptabilité, recherche de nouveaux financements, GRH). Au total, ce sont près de 333 personnes qui ont bénéficié de ces démarches de qualification économique et financière, dont 275 sont des emplois aidés ou aides au poste (i.e. bénéficiant de l'aide au poste financée par l'Etat dans le cadre du soutien au secteur de l'IAE).

En 2008, deux entreprises d'insertion ont bénéficié, dans le département et dans la continuité d'un appui DLA, de financements pour consolider et développer leur activité, la FALEP (consolidation financière par un apport en fonds propres) et A MOSSA (consolidation financière et développement de l'activité).

En 2009, les actions d'ingénierie ont débouché, pour "Mieux vivre", sur la mise en place d'un Contrat d'Apport Associatif.

La mobilisation du plan de relance en 2009

Dans le cadre du plan de relance du Gouvernement ayant pour objet la coordination des efforts en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, un Fonds d'Investissement Social (FISO) a été créé. Il doit permettre la coordination des politiques d'emploi, en privilégiant différents axes, parmi lesquels, "le renforcement des dispositifs de soutien à la création d'emploi". Le soutien à l'insertion par l'activité économique y est prépondérant ; il s'articule autour de trois instructions de la DGEFP :

■ **une sur les EI et les ETTI en date du 23 mars 2009** : le plan de relance y prévoit le financement de 1 500 aides aux postes supplémentaires. En Corse-du-Sud, les crédits supplémentaires rendus disponibles par le plan de relance ont permis, en 2009, le recrutement de 5 équivalents temps plein dans l'ETTI (créé elle aussi en 2009) pour un montant de 21 250 € et l'octroi de 4 postes pour la création d'une antenne à Porto-Vecchio d'une EI existante à Ajaccio, pour un montant de 38 724 € ;

■ **une sur les AI et ACI en date du 6 mai 2009** : qui prévoit l'abondement de 10 M € des crédits d'aide à l'accompagnement dans ces structures. Ces crédits seront mobilisés pour augmenter les capacités de recrutement des structures existantes mais également pour en créer de nouvelles ;

■ **une sur le fond départemental d'insertion en date du 2 septembre 2009** : sa mobilisation a ainsi aidé au démarrage de la nouvelle antenne de l'EI à Porto-Vecchio à hauteur de 12 000 €.

Sur l'année 2009, ce sont donc 71 974 € qui ont été alloués au titre du plan de relance en Corse-du-Sud en complément des crédits de droit commun.



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Corse

2 chemin de Loretto - BP 332 - 20180 Ajaccio Cedex 1 - Tél. 04 95 23 90 00 - Fax 04 95 23 90 05
d r - c o r s e . s t a t i s t i q u e s @ t r a v a i l . g o u v . f r

Directeur de la publication : Hervé Belmont
Réalisation : Service Emploi / Unité Territoriale de Corse-du-Sud : Magalie Bonnefont
Service Statistiques Etudes et Veille Economique: Carine Albertini